



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq

Le 3 avril

Présents : 25

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Votants : 28

Procurations : 4

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Yvan MORRY qui a donné pouvoir à Louis SALIOU, Corinne DUCLOS qui a donné pouvoir à Christine PORTAILLER, Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Nadia DUTERDE (arrivée à 18h40) qui a donné pouvoir à Jean-Luc MICHEL.

Convocation du Conseil
Municipal en date du
28 mars 2025

Secrétaire de séance : Ronan LUNVEN.

N° D_2025-04-03-21

Objet : ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET ARTS PLASTIQUES – TARIFS 2025/2026

Considérant l'article L.2121-29 du C.G.C.T. qui précise que le Conseil municipal fixe annuellement les tarifs des écoles municipales de Musique et d'arts plastiques ;

Considérant que l'accès à la culture s'inscrit dans la politique culturelle et éducative de la Ville ;

Considérant que, pour l'année 2025/2026, il est proposé :

- de modifier les grilles tarifaires et de rajouter une tranche QF ;
- d'intégrer la formule « *coup de pouce* » aux enfants landivisiens dans le quotient familial calculé par la C.A.F. / M.S.A. (à l'exception de la chorale et de la formation musicale) ;
- d'appliquer également un taux de dégressivité pour les enfants / adolescents landivisiens et ceux des communes extérieures inscrits à un cours d'instrument, à un cours de musique adaptée, à un cours de musique adaptée avec instrument, au parcours découverte instruments, à l'éveil musical, à l'éveil musical avec instrument, à la chorale, à la formation musicale et au cours d'arts plastiques, soit :
 - moins 15 % pour le 2^{ème} enfant,
 - moins 20 % pour le 3^{ème} enfant et plus.

Vu l'avis favorable de la commission du 24 mars 2025 ;

Considérant les tableaux ci-dessous qui présentent les propositions de tarifs 2025/2026 avec application des formules précitées (quotients familiaux et dégressivité) ;

Tarifs du cours instrumental (incluant la formation musicale) et du cours musical en initiation

LANDIVISIEN							
2025/2026							
Quotient Familial	Déduction par enfant	1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant et +	
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
≤ 400 €	50 € / AN	175 €	214 €	141€	174 €	130 €	161 €
entre 401 et 500 €	40 € / AN	185 €	224 €	151 €	184 €	140 €	171 €
entre 501 et 600 €	30 € / AN	195 €	234 €	161 €	194 €	150 €	181 €
entre 601 et 700 €	20 € / AN	195 €	244 €	171 €	204 €	160 €	191 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	215 €	254 €	181 €	214 €	170 €	201 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	225 €	264 €	191 €	224 €	180 €	211 €

COMMUNES EXTERIEURES					
2025/2026					
1 ^{er} enfant		2 ^{ème} enfant		3 ^{ème} enfant et +	
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 1	Cycle 2
364 €	426 €	309 €	362 €	291 €	341 €

Tarifs annuels de l'adulte / étudiant / Pass culture

2025/2026	
ADULTE	
LANDIVISIEN	633 €
LANDIVISIEN AVEC ENFANT(S) INSCRIT(S)	506 €
COMMUNES EXTERIEURES	770 €
COMMUNES EXTERIEURES AVEC ENFANT(S) INSCRIT(S)	616 €
ETUDIANT ET PASS CULTURE	
LANDIVISIEN ET COMMUNES EXTERIEURES	440 €

Tarifs annuels de l'éveil musical (dont parcours découverte d'instruments) et du cours de musique adaptée :

LANDIVISIEN				
2025/2026				
Quotient Familial	Déduction par enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
≤ 400 €	50 € / AN	68 €	50 €	44 €
entre 401 et 500 €	40 € / AN	78 €	60 €	54 €
entre 501 et 600 €	30 € / AN	88 €	70 €	64 €
entre 601 et 700 €	20 € / AN	98 €	80 €	74 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	108 €	90 €	84 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	118 €	100 €	94 €

COMMUNES EXTERIEURES
2025/2026
156 €

Tarifs annuels du cours de musique adaptée avec instrument

LANDIVISIEN				
2025/2026				
Quotient Familial	Déduction par enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
≤ 400 €	50 € / AN	122 €	96 €	87 €
entre 401 et 500 €	40 € / AN	132 €	106 €	97 €
entre 501 et 600 €	30 € / AN	142 €	116 €	107 €
entre 601 et 700 €	20 € / AN	152 €	126 €	117 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	162 €	136 €	127 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	172 €	146 €	137 €

COMMUNES EXTERIEURES
2025/2026
250 €

Tarifs annuels de la chorale et de la formation musicale (seule)

2025/2026	
LANDIVISIEN	54 €
COMMUNES EXTERIEURES	94 €

Tarifs arts plastiques (enfant / adolescent / étudiant / Pass culture)

LANDIVISIEN				
2025/2026				
Quotient Familial	Déduction par enfant	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +
≤ 400 €	50 € / AN	102 €	79 €	72 €
entre 401 et 500 €	40 € / AN	112 €	89 €	82 €
entre 501 et 600 €	30 € / AN	122 €	99 €	92 €
entre 601 et 700 €	20 € / AN	132 €	109 €	102 €
entre 701 et 900 €	10 € / AN	142 €	119 €	112 €
PLEIN TARIF > à 900 €	0 € / AN	152 €	129 €	122 €

2025/2026	
ENFANT / ADOLESCENT COMMUNES EXTERIEURES	208 €
ETUDIANT ET PASS CULTURE LANDIVISIEN ET COMMUNES EXTERIEURES	209 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les grilles tarifaires telles que présentées.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, 3 avril 2025

Le Maire,

Laurence CLAISSE

